

Image not found or type unknown



Règlement part suite donation

Par **1josiane53**, le **20/10/2013** à **12:25**

Bonjour,

Mes parents viennent de décéder et ils m'ont fait donation d'un studio estimé à 100 000 € lors de leur vivant.

Ma maman a eu une fille lors d'un précédent mariage avec laquelle je n'ai aucune relation.

Je lui dois me semble-t-il 1/4 du montant de cet appartement soit 25 000 €. Est-ce bien cela ?

Quel délai ai-je pour lui donner cette somme ?

Merci pour vos réponses

Cordialement